



62, avenue Paul Firino Martell
16100 COGNAC

DISPOSITIF DE VEILLE ESTIVALE

Projet 2024-29

Version 2026

Contexte de la veille estivale

A la demande de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S), l'association Fraineau a assuré la continuité de la prise en charge des personnes en situation de handicap lors des périodes estivales 2020-2023.

En vue de pérenniser ce fonctionnement, l'A.R.S a émis un appel à manifestation d'intérêt pour lequel l'association Fraineau a été retenue.

Le dispositif de veille estivale mis en place par l'Association Fraineau accueille des enfants de 6 à 20 ans au sein des locaux de l'IME 62 avenue Paul Firino Martell, 16100 COGNAC.

La capacité d'accueil est de 12 places. Ce chiffre pourra être modulé en fonction des caractéristiques des jeunes accueillis.

Le dispositif a pour objectif de proposer des activités de loisirs pour des enfants ayant une notification MDPH (SESSAD/DITEP/IME), mais également un soutien aux familles en terme d'écoute et d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun. Si une famille a besoin de répit pour un enfant pour qui un accueil collectif au sein du dispositif peut être compliqué, la possibilité de détacher un personnel éducatif à domicile sera étudiée.

L'accueil au sein du dispositif vise « prioritairement une continuité d'accompagnement médico-social, lors des périodes de fermeture des ESMS, à destination des personnes en situation de handicap de moins de 20 ans, de leurs parents et proches aidants.»

Cette continuité s'organise principalement par un relai et un soutien à l'extérieur du domicile et l'organisation d'activités de loisirs permettant un temps de répit pour les familles.

Présentation du dispositif de veille

▪ Les objectifs

- Proposer aux familles un accueil téléphonique
- Ecoute, réassurance, informations, etc.
- Permettre la mise en place d'interventions à partir du domicile, dans le champ éducatif :
 - Activités éducatives, accompagnements à des activités loisirs, culturelles...
 - Démarches et relais auprès d'autres professionnels sur le territoire.

- Organiser un relai auprès d'autres établissements dans le cas de situations d'urgence et besoin de répit : en accueil de jour avec ou sans hébergement, en fonction des capacités d'accueil des structures existantes.

▪ Les moyens humains

Sept salariés, diplômés dans le champ médico-social ou non, seront en poste durant cette période. Ils devront connaître le profil des jeunes accueillis ainsi que les outils de travail communément utilisés dans le cadre des activités médico-social (médiation éducative, spécificités des handicaps, gestion des dynamiques de groupe et des conflits, communication alternative, respect des procédures médicales, sensibilisation à la maltraitance, traçabilité...). Chacun travaillera 35 heures par semaine durant les 6 semaines. Leurs horaires seront modulés en fonction de la programmation des activités. L'amplitude de fonctionnement sera de 8h30 à 17h30 (lundi à partir de 10h).

Une maîtresse de maison sera chargée, en lien avec les éducateurs et les jeunes accueillis, de pourvoir aux exigences matérielles du quotidien (confection du repas, entretien des locaux, du linge...). Ce travail devra associer les jeunes dans la mesure de leurs capacités afin de donner à la fois une dimension familiale à la vie en collectivité et promouvoir l'apprentissage de l'autonomie au quotidien.

Enfin, un cadre à temps plein est chargé d'organiser le roulement de service en s'assurant que le plus grand nombre puisse bénéficier de ces prestations, en s'acquittant des charges administratives nécessaires à leur bonne mise en œuvre. Il coordonnera les activités proposées et s'assurera de la bonne marche du service.

Il est chargé de préparer en amont le dispositif de veille estivale et d'en faire l'évaluation une fois celui-ci terminé. Il devra organiser les semaines de travail, être l'interlocuteur privilégié des partenaires (centres de loisirs de Grand Cognac, Espace jeunes, les différentes structures de soins...), d'assurer une veille des locaux de l'établissement et appeler les artisans compétents en cas de besoin. Il pourra être amené à effectuer les premières démarches en cas d'arrêt de travail ou d'accident du travail, etc.

▪ **Les moyens matériels**

- *Un téléphone portable*, dont le numéro aura été communiqué aux familles, sera mis à disposition. Une page dédiée sur le site internet sera éditée.
- *Deux ordinateurs, un portable et un fixe ainsi qu'un accès au D.I.U. IMAGO* pour l'ensemble des services. Ainsi, ils pourront consulter les coordonnées des usagers, les écrits des professionnels, leur permettant de mieux appréhender les situations des jeunes et de leur famille et utiliser les cahiers de liaison pour y tracer les interventions (pour les jeunes issus des établissements et services de l'association Fraineau)..

Trois véhicules de service afin de pouvoir effectuer des sorties-activités communes ou individuelles.

L'accès à l'ensemble des locaux de l'Association Fraineau.

Les salariés pourront utiliser les véhicules de service durant la semaine pour rentrer à leur domicile si cela est nécessaire au bon fonctionnement du service. Cela pourra leur permettre de se rendre directement chez un usager le matin sans passer par les locaux de l'Association.

▪ **Les moyens financiers**

Un budget dédié a été mobilisé à l'ARS pour préposer un accueil sur 6 semaines.

La recherche de financement complémentaire auprès de partenaires (MSA, CAF,...) devra permettre de financer une sixième semaine de fonctionnement.

Les familles devront participer aux frais d'accueil sur la base d'une tarification forfaitaire.

La préparation du dispositif de veille

▪ La communication et l'information

Un flyer est transmis aux différents partenaires (ESSMS, MDPH, communauté 360, PCPE, ...) début mai de chaque année, afin qu'il puisse être communiqué aux familles.

Un dossier de pré-inscription, permettant de construire le planning d'accueil, est disponible à partir de cette date soit de manière dématérialisée (via le site internet).

En lien avec les ESSMS accueillant habituellement les jeunes, nous pourrons, avec l'accord des familles, préparer l'accueil des jeunes nécessitant des modalités d'accompagnement spécifique.

▪ Le recueil d'informations et l'identification des acteurs ressources du territoire

Une prise de contact avec différents établissements de loisirs et culturels permet d'envisager un partenariat en amont de l'ouverture de la veille estivale, pour des activités partagées en juillet/Août.

Un répertoire des sorties et activités (non exhaustif) sera créé afin de s'y référer en fonction du/des jeunes et leurs besoins.

▪ Réseau et partenariat

Afin de construire un projet plus inclusif nous prendrons appui sur les dispositifs de droits communs.

- En proposant une inscription des jeunes (avec ou sans éducateur du dispositif de veille) dans certaines activités du centre de loisirs.
- En suggérant aux familles d'y inscrire leur enfant tout en leur proposant une veille effectuée par les professionnels de l'Association Fraineau.

Nous nouerons des liens également avec le dispositif «Eté actif» de la Communauté de Commune du Grand Cognac, pour accueillir dans nos murs des activités ouvertes au grand public.

Enfin, nous identifierons les acteurs ressources présents sur le territoire (loisirs, aides à domicile, structures et numéros de soins et d'urgence), ainsi que les activités estivales et manifestations diverses. Ainsi nous pourrons nous y référer et en faire profiter les jeunes et leurs familles.

▪ Organisation

Nous mettrons en place un accompagnement individuel ou collectif selon les situations.

Les objectifs pouvant être différents : permettre un espace de parole privilégiée, bénéficier d'un temps hors du domicile avec des activités socio-culturelles, pour ceux qui souffrent d'isolement, maintenir un lien social avec d'autres jeunes de leur âge, etc.

Lors de certaines sorties, nous pourrons proposer aux familles (fratrie et /ou parents) de se joindre à nous s'ils le souhaitent. Il nous semble pertinent, pour les familles, de pouvoir partager des moments de coéducation avec des professionnels du service.

Les transports seront à la charge des familles.

Les salariés pourront être amenés à travailler ensemble ou séparément selon l'élaboration du planning. Un point de situation hebdomadaire sera mis en place. Les informations, appels, participations aux activités/sorties, événements particuliers seront reportés sur un fichier dédié afin de pouvoir les quantifier.

Le retour d'expérience

Nous ferons un bilan avec l'équipe des cadres afin :

- De recueillir le point de vue des familles, jeunes et partenaires sur le dispositif. Celui-ci se fera via un questionnaire de satisfaction transmis à chaque famille suite à un ou des séjours.
- De retranscrire le nombre de personnes nous ayant sollicité et celles que nous-mêmes avons contacté.
- De détailler et quantifier les activités et sorties proposées.
- De noter les structures de soin, d'accueil, d'urgence auxquelles nous avons eu recours ou non.

Toutes ces informations nous permettront de garder une trace et de faire ressortir les points positifs et les axes d'améliorations. Elles serviront également à rendre compte à l'ARS, via le rapport d'activité de l'année N+1.

Un retour sera fait lors du C.V.S de l'association, au Conseil d'Administration, ainsi qu'à l'ensemble des salariés lors de la réunion institutionnelle.